

CFA de l'académie de Versailles

CAP - MAINTENANCE DES MATÉRIELS

UFA Louis Armand - 32 rue Stéphane Proust 95600 Eaubonne

OBJECTIFS

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle en maintenance des matériels exerce son activité de service dans tous les secteurs de la maintenance des matériels et, selon l'option, dans les domaines :

- des matériels agricoles (A) ;
- des matériels de construction et de manutention (CM) ;
- des matériels d'espaces verts (EV).

En fonction de la structure qui l'emploie, le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle en maintenance des matériels exerce ses activités individuellement ou au sein d'une équipe, toujours sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

CONTENU

Compétences professionnelles :

- Réception d'un matériel en dysfonctionnement
- Réalisation d'une intervention sur un matériel
- Organisation d'une intervention sur un matériel

Savoirs :

- Français et Histoire- Géographie – Enseignement moral et civique
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Éducation physique et sportive
- Prévention santé environnement

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 400 h

DATES

Date de début : 01 septembre 2026

Date de fin : 31 août 2027

Le délai d'accès à nos formations en apprentissage est compris entre 1 et 6 mois avant le début de la session, selon le calendrier de la formation.

PRÉ-REQUIS

Sur positionnement

Exemples de formations requises :

- Classe de 3e de l'enseignement agricole
- Classes de collège

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (CAP, BEP)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
CAP - Maintenance des matériels

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves ponctuelles et Contrôles en cours de formation (CCF)

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Débouchés professionnels

Le ou la titulaire de ce CAP exerce dans les entreprises de distribution, de maintenance, de service et de location des matériels...

Les titulaires de l'option matériels d'espaces verts seront employés dans des entreprises (principalement des TPE et PME) implantées aussi bien en zones rurales qu'en zones urbaines. Le métier s'exerce majoritairement à l'atelier. Il est soumis à une forte saisonnalité. Le conseil au client, notamment au consommateur (grand public et professionnels), est primordial.

Poursuites d'études

Ce CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 2 ans en bac professionnel.

Exemples de formations :

- Bac pro agroéquipement
- Bac pro maintenance des matériels option A matériels agricoles
- Bac pro maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Apprentissage uniquement en dernière année.

[Fiche RNCP 39330](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième ou dernière année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Mécanique, construction, réparation

CONTACT

M. Nicolas Aufrère

Email : nicolas.aufrere@ac-versailles.fr

Téléphone : 01 34 01 10 30

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

